



FLASH INFOS

NUITS à 14

Suite à notre intervention du jour auprès du chef d'établissement par intérim, les nuits à 14 agents qui devaient prendre acte dès le 1^{er} mars prochain sont pour le moment repoussées à une date ultérieure.

Le règlement intérieur du CSA du CP Lille Sequedin stipule dans son article 19 « qu'en cas de vote unanime défavorable, le projet fait l'objet d'un réexamen. Une nouvelle délibération doit être organisée dans un délai qui ne peut être inférieur à 8 jours et excéder 30 jours. »

Malgré le vote unanime défavorable, le chef d'établissement par intérim ne nous a pas transmis de nouvelles convocations.

Ce projet est donc pour le moment reporté à une date ultérieure.

Ces nuits à 14 finiront sans aucun doute par être imposées par l'administration, le bureau local FO Justice continue tout de même de se battre pour retarder au maximum l'échéance pendant que certains ont déjà tourné le dos aux agents et marchent main dans la main avec la direction.

Le 21 février 2024